



Pour un autre avenir du lycée

SOMMAIRE

Page 3

- Chiffres clés du lycée

Pages 4-5

- Historique de la réforme de 2009 et réactions de la communauté éducative

Pages 6-7

- Objectifs du lycée selon le ministère Chatel

Pages 8-9

- Les trois voies, structure du lycée

Pages 10-11

- Accompagnement personnalisé, orientation (tutorat, stages passerelles et de remise à niveau)

Pages 12-13

- Classe de Seconde, enseignements d'exploration

Pages 14-15

- Cycle terminal, évaluation des élèves et baccalauréat

Pages 16-17

- Programmes disciplinaires

Pages 18-19

- La réforme du lycée et les lycéens, la réforme du lycée et le métier

Pages 20-21

- Dotation globalisée, DHG, gouvernance des établissements, autonomie

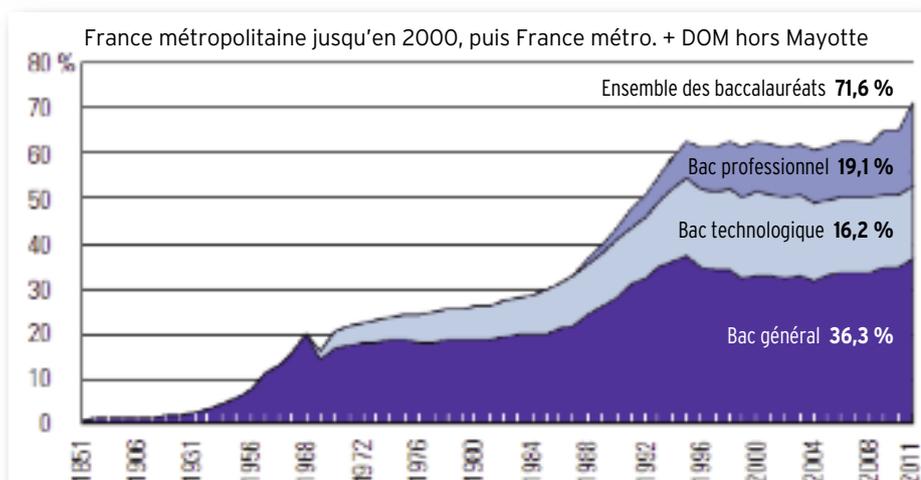
Pages 22-23

- Propositions pour un autre lycée

LYCÉE, POUR UNE AUTRE RÉFORME

Le rapport annexé au projet de loi d'orientation reproche au lycée d'être « un des plus coûteux au monde » et de connaître « trop d'échec scolaire ». Il annonce qu' « à partir de 2014, des évolutions substantielles seront menées ». Cette publication se veut point d'étape : retour sur la réforme en cours et sur son bilan, propositions pour un lycée démocratique dont le SNES souhaite qu'il scolarise et fasse réussir tous les élèves.

PROPORTION DE BACHELIERS DANS UNE GÉNÉRATION (1851-2011)



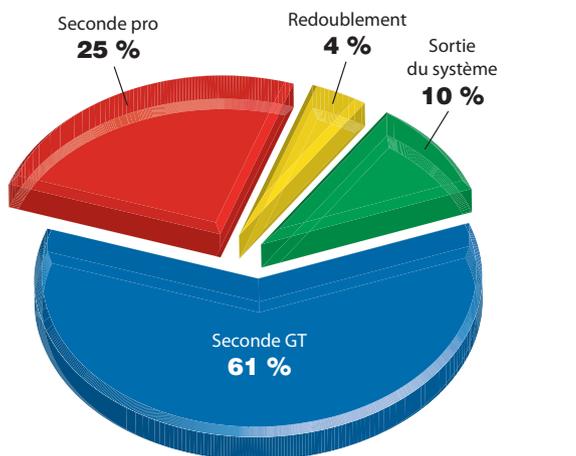
Source : MEN, *l'Éducation nationale en chiffres*, 2012

Lecture - Sur 100 personnes d'une génération fictive qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés à la session 2011, 71,6 obtiendraient le baccalauréat.

Note : la hausse récente n'est que l'effet d'optique du double flux d'élèves en LP (arrivée au baccalauréat des bac pro 4 ans en même temps que les nouveaux bac pro 3 ans).

À la session de juin 2012, avec 84,5 % d'admis, le taux de réussite global au baccalauréat présente une baisse de 1,1 point par rapport à la session de 2011. Les taux de réussite au baccalauréat général et au baccalauréat technologique augmentent respectivement de 1,4 et de 1 point, tandis que celui du baccalauréat professionnel est en baisse de 5,6 points. Le taux de réussite des candidats au baccalauréat s'établit à 89,6 % dans la voie générale, 83,4 % dans la voie technologique et 78,2 % dans la voie professionnelle. En 2012, 77,5 % d'une génération obtient un baccalauréat (la moitié obtenant un bac général), mais ce chiffre est trompeur (il est « gonflé » par la « double génération » de bacheliers professionnels, la dernière génération du bac pro 4 ans et la première de la réforme en 3 ans).

L'ORIENTATION DES ÉLÈVES À LA FIN DE LA TROISIÈME



Source MEN-DEPP

À la rentrée 2012, il y avait 2 200 000 élèves en lycée, se répartissant pour 1/3 en lycée professionnel (bac professionnel ou CAP) et 2/3 en lycée général et technologique (LEGT). Les effectifs en LEGT sont en hausse (+ 12 000 par rapport à 2011), tandis que ceux des lycées professionnels (LP) baissent (- 37 000). La part de l'enseignement privé ne cesse d'augmenter depuis 2001 (de 20,1 % à 21,3 % dans tout le second degré).

À la rentrée 2012, les effectifs en LP sont en baisse dans toutes les académies, tandis que ceux des LEGT sont en hausse dans 25 académies, et en baisse dans les 6 restantes (Corse, Nancy-Metz, Rouen, Créteil, Guyane, Martinique).

À la rentrée 2011 (dernières données disponibles), le nombre moyen d'élèves par classe était de 29,1 dans les LEGT publics (25,6 dans le privé), 19,1 en LP public (18,2 dans le privé). 60 % des classes du second cycle général et technologique public (41,6 % dans le privé) avaient plus de 30 élèves, dont 75 % des classes de Seconde. L'augmentation est continue depuis 2007.

RÉFÉRENCES

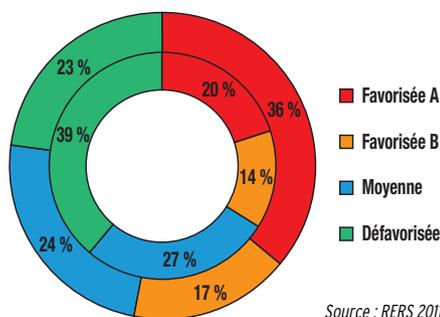
Repères et références statistiques 2012

COMPOSITION SOCIALE DE CHAQUE VOIE DE FORMATION, ET COMPARAISON AVEC L'ORIGINE SOCIALE GLOBALE DES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

VOIE GÉNÉRALE

Origine socioprofessionnelle des élèves

Extérieur : Première et Terminale générales
Centre : ensemble second degré

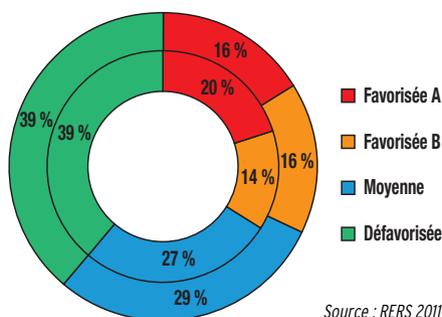


Source : RERS 2011 (MEN-MESR - DEPP)

VOIE TECHNOLOGIQUE

Origine socioprofessionnelle des élèves

Extérieur : Première et Terminale technologiques
Centre : ensemble second degré

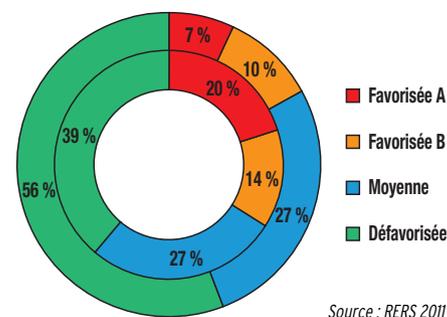


Source : RERS 2011 (MEN-MESR - DEPP)

VOIE PROFESSIONNELLE

Origine socioprofessionnelle des élèves

Extérieur : Première et Terminale professionnelles
Centre : ensemble second degré



Source : RERS 2011 (MEN-MESR - DEPP)

Élèves en 2010-2011, selon la catégorie socioprofessionnelle regroupée de la personne responsable de l'élève (France métropolitaine + DOM, Public)

Favorisée A : chefs d'entreprise (≥ 10 salariés), cadres & professions intellect. sup., instit. - Favorisée B : professions intermédiaires, retraités cadres et des professions intermédiaires.

Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités corresp.), employés - Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers-employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, sans activité prof.

Exemple de lecture : les élèves issus de familles de type « favorisée A » représentent 20 % des élèves du second degré (cercle intérieur identique dans les trois cas), mais 36 % des élèves de la voie générale, 16 % des élèves de la voie technologique et 7 % des élèves de la voie professionnelle.

RÉFORMES DU LYCÉE : DE XAVIER DARCOS À LUC CHATEL

LES MÉSAVENTURES DE XAVIER DARCOS (2007-2009)

L'année scolaire 2007-2008 est marquée par de forts mouvements dans l'éducation, avec une forte participation des lycéens et étudiants. En mai, Jean-Paul de Gaudemar, recteur d'Aix, est chargé d'une mission sur la réforme du lycée général et technologique. En juin, un texte est présenté aux organisations syndicales. Le SNES accepte la discussion, mais la quitte en octobre, après avoir constaté qu'aucun débat n'était possible, la réforme étant imposée (modules semestriels, réduction de l'horaire élève, réforme du bac). Le 15 décembre 2008, le ministre annonce la remise à plat de la réforme et le report de sa mise en œuvre, suite aux importants mouvements dans l'Éducation nationale. En janvier 2009, tout « repart de zéro » et Richard

Descoings est chargé de proposer des préconisations. En juin, son rapport marque une volonté d'apaisement (maintien des trois voies, rééquilibrage des séries, abandon de la semestrialisation), tandis qu'un autre rapport concomitant (proposé par le député UMP Benoist Apparu) constitue une véritable provocation (retour à la réforme Darcos, contrôle continu au bac, transfert des CIO aux Régions, cadrage local d'une partie des moyens). Le 23 juin, Luc Chatel est nommé ministre de l'Éducation nationale.

NICOLAS SARKOZY ET L'ÉDUCATION

Dès son arrivée à la présidence de la République en 2007, Nicolas Sarkozy marque sa volonté de « rupture » en matière d'Éducation nationale. Dans le contexte de la RGPP (Révision générale des politiques publiques, qui vise à la suppression de 80 000 postes durant la législature), il s'agit de « faire mieux avec moins ». La lettre de mission adressée à Xavier Darcos (juillet 2007), la lettre aux éducateurs (septembre 2007) contiennent déjà les points essentiels des réformes à venir : autonomie des établissements, redéfinition du métier d'enseignant, remise en cause de la formation des maîtres, suppression de la carte scolaire, continuité primaire-collège, réduction des horaires élèves.

LA MÉTHODE LUC CHATEL (2009-2012)

Le 13 octobre 2009, Nicolas Sarkozy prononce un discours entièrement consacré au lycée. Les mobilisations l'ont conduit à la prudence, et il

laisse au ministre la mise en œuvre d'une rénovation du cycle terminal des séries générales et STI. Le 10 décembre, et sans concertation préalable, sont présentés au Conseil supérieur de l'éducation quatre textes concernant la « gouvernance » des EPLE (collèges et lycées), l'orientation, la nouvelle classe de Seconde et le cycle terminal. Le SNES se prononcera contre tous ces textes (ainsi que la CGT, FO, Sud et le SNALC), tandis que l'UNSA et le SGEN les approuveront. Les textes sont donc adoptés contre la majorité des personnels, et publiés le 4 février. La réforme s'applique dans les lycées depuis la rentrée 2010, malgré les mobilisations nombreuses des personnels et des usagers.

ET MAINTENANT ? (2012-2013)

Le projet de loi d'orientation présenté par Vincent Peillon ne remet pas en cause la réforme en vigueur. Le rapport annexé annonce un bilan de la réforme, qui devrait se concrétiser par l'ouverture d'un « chantier » sur le lycée en 2013/2014, preuve que la pression incessante du SNES a obligé le ministère à rouvrir le dossier de la réforme du lycée. Néanmoins, l'histoire-géographie a été rétablie en Terminale S et les programmes de Première (L, ES et S) allégés. En SES, des allègements des programmes du cycle terminal sont annoncés pour la rentrée 2013. Si les résultats ne sont pas toujours satisfaisants, ils représentent de réelles brèches dans la réforme du lycée (notamment dans le tronc commun de Première). ■

LA RÉFORME VUE PAR LES AUTRES ORGANISATIONS

L'UNSA, la **CFDT**, la **FCPE** et dans une moindre mesure l'**UNL** ont dès le départ adhéré à « l'esprit de la réforme ». Sans répondre parfaitement à leurs souhaits, elle permettrait selon elles de résoudre les problèmes du lycée, identifiés principalement comme un déséquilibre dans les filières, et contiendrait les leviers des transformations pédagogiques qu'elles souhaitent, en particulier l'individualisation.

UNSA-ÉDUCATION (Congrès national mars 2012)

« Dans une finalité de capitalisation des acquis, il faut favoriser des validations partielles, ce qui implique une approche modulaire des enseignements. Cette démarche [...] pourrait être engagée par l'organisation des parcours scolaires à partir de modules ou unités capitalisables, définies comme un ensemble de connaissances et de compétences. Cela devrait conduire à une réflexion approfondie sur une réorganisation des baccalauréats. »

La **FSU**, **FO**, la **CGT**, le **SNALC** et **SUD**, ainsi que l'**UNEF**, s'y sont opposés, indiquant qu'elle aggraverait les difficultés des lycéens, à cause de la diminution des horaires disciplinaires, et qu'elle accentuerait la concurrence entre les lycées, la gestion locale des heures livrant les établissements au bon vouloir des recteurs et chefs d'établissement.



SGEN-CFDT Construire le changement dans l'éducation (Septembre 2012)

- « • Un enseignement organisé en modules transférables permettant une spécialisation progressive et réversible, et donc des parcours de formation aussi individualisés que possible.
- Des formations qui intègrent l'accompagnement personnalisé et le tutorat au même titre que la transmission des connaissances et des compétences.
- Des diplômes validés à la fois par un contrôle en cours de formation et un examen terminal [...]. »

FCPE Motion lycée du congrès national (mai 2012)

La FCPE fait le constat d'une réforme décidée dans l'urgence. [...] La mesure phare, l'accompagnement personnalisé, s'avère en inadéquation avec la formation des enseignants qui ne peuvent pratiquer ni l'interdisciplinarité, ni le conseil personnalisé aux élèves.

Le tronc commun d'enseignements de la nouvelle première, aura surtout permis d'augmenter les effectifs dans les divisions et ainsi de supprimer des classes, au lieu de permettre plus de transversalité et davantage de progression dans la spécialisation. Les heures dédiées à l'accompagnement personnalisé, la mise en place du tutorat comme des passerelles, ainsi que les enveloppes d'heures laissées à discrétion des établissements, sont détournées de leur objectif afin de pallier le manque de dotation horaire globale.

La FCPE constate le non-respect des horaires obligatoires dans de nombreux établissements sur le territoire.

Cette réforme apparaît comme un moyen de se conformer à la Révision Générale des Politiques Publiques en supprimant ainsi des postes d'enseignants, alors qu'elle aurait dû avant tout être pédagogique.

La FCPE refuse cette vision concurrentielle des lycées qui conduit à l'inégalité territoriale.

LES OBJECTIFS AFFICHÉS DE LA RÉFORME DU LYCÉE

Fort taux de redoublement en Seconde, taux d'accès au baccalauréat ne progressant plus guère depuis 1994 (environ 65 % d'une génération - les 77 % de 2012 étant conjoncturels, voir page 2), décrochage scolaire des lycéens constant (environ 10 % d'une génération), séries littéraire et technologique industrielle boudées... la nécessité d'une rénovation du lycée général et technologique faisait au printemps 2008 l'accord de la communauté éducative. Le travail est lancé en septembre 2008 sur la base de



TEXTES DE RÉFÉRENCES

BO spécial n° 1
du 4 février 2010
eduscol.education.fr

<http://www.snes.edu/-Reforme-du-lycee-.html>

« points de convergence » : garantir la poursuite d'études dans le supérieur (réduire le taux d'échec en licence), assurer la réussite au lycée (baisser les taux de redoublement, réduire le poids des déterminismes sociaux), améliorer l'orientation et l'affectation, donner aux établissements une « marge d'autonomie » pour s'adapter aux « particularités de leur public ». Il s'agit de renforcer l'autonomie des élèves, la personnalisation de leurs parcours, de revoir le métier d'enseignant et de moderniser le fonctionnement des lycées.

Ces objectifs se traduiront par les trois axes de la réforme : « mieux orienter », « mieux accompagner chaque lycéen », « mieux s'adapter à son époque ». Ces affichages louables se sont traduits en dispositifs massivement rejetés sur le terrain, car mis au service de suppressions de postes, de la casse de l'orientation scolaire et de l'idéologie court-termiste de l'adéquation emploi-formation.

L'urgence à faire des économies dans le cadre du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite conduit à une installation à marche forcée et à un dévoiement des dispositifs. La réforme devait se mettre en place à moyens constants, ce ne fut pas le cas : 32 000 suppressions de postes au total dans le second degré, en majorité dans les trois voies du lycée, et en particulier avec la mise en place du tronc commun de Première générale et technologique à la rentrée 2011. La mesure emblématique de >>>

POUR LE SNES

Démocratiser le lycée, c'est faire en sorte que tous les jeunes le fréquentent (ce qui est presque déjà le cas depuis l'effort de massification des années 90), mais aussi que tous y réussissent. L'échec au lycée, et particulièrement en Seconde professionnelle, est très corrélé au milieu social du lycéen. Les jeunes issus de familles modestes réussissent moins bien : le lycée n'est pas démocratique.

Le SNES, ainsi que la FSU, demandent de porter la scolarité obligatoire à 18 ans. Dans la société actuelle, tous les jeunes ont besoin du niveau du baccalauréat pour assurer leur avenir professionnel. Pour cela, il faut améliorer les conditions d'étude des lycéens et d'enseignement des professeurs (classes moins chargées, pédagogie diversifiée, programmes faisant sens, etc.), proposer des choix de parcours clairement identifiés (voir page 22), choix permettant à tout élève de réussir tout en acquérant la culture commune nécessaire à sa vie d'adulte. C'est pourquoi le SNES défend la structuration du lycée en voies et en séries : cette structure permet de proposer des pédagogies et des entrées disciplinaires variées, tout en étant lisible pour les élèves et les familles.

►►► l'accompagnement personnalisé (AP, voir p. 10) en est aussi un bon exemple : le cadrage de ces deux heures dues aux élèves n'impose pas le travail en petit groupe (impossible à financer), et sert souvent de variable d'ajustement des services de collègues non volontaires pris à la gorge par les réductions d'horaires disciplinaires. Quant aux collègues volontaires, ils s'épuisent à trouver du sens au dispositif. Au final, les élèves expriment de la déception, et les personnels ont le sentiment de mal faire leur travail. « Mieux orienter », dans un contexte de suppression de postes de conseillers d'orientation psychologues et de remise en cause de leurs missions, se traduit par le passage quasi-automatique de la classe de Seconde vers la série de Terminale voulue par l'élève, et la prise en charge par les enseignants du volet « information sur les filières ». Des tronc communs en Première (voir page 8), des stages passerelle et de remise à niveau, ainsi que du tutorat, sont prévus pour faciliter les changements de parcours des élèves, mais ne montrent guère d'efficacité à ce jour (voir page 11).

« Mieux accompagner chaque lycéen » s'appuie paradoxalement sur la disparition de la notion de dédoublement dans les grilles horaires : les lycées disposent dorénavant d'un volant d'heures pour le travail en « groupe à effectif réduit », à répartir selon les besoins des élèves. Sur le terrain, cette

disposition a détérioré gravement le climat des établissements, par la mise en concurrence des disciplines pour l'obtention d'une manne horaire réduite à la portion congrue (voir page 18).

« Mieux s'adapter à son époque » passe par l'affichage d'une priorité aux langues vivantes (voir encadré), et par la relance de la vie culturelle et sociale dans les lycées (nomination d'un référent culture, dispositif ciné-lycée, généralisation et cadrage nouveau des maisons des lycéens). Ces dispositifs ont connu un succès très inégal : ils ont pu donner de l'élan à ce qui existait déjà dans un certain nombre de lycées, mais n'ont pas impulsé de dynamique au-delà. ■

PRIORITÉ AUX LANGUES VIVANTES ?

Volonté de faire pratiquer à tous les élèves au moins deux langues vivantes (notamment en séries technologiques et professionnelles), d'évaluer tous les élèves à l'oral au baccalauréat, de multiplier les contacts avec l'étranger, tels sont les objectifs affichés... Mais dans les faits on observe une réduction des horaires pour les élèves (donc hausse du nombre de classes à prendre en charge par chaque enseignant), la répartition locale des moyens entre les deux langues vivantes pratiquées par chaque élève, la diminution du nombre d'options de langues vivantes 3, voire la mise en concurrence avec les mathématiques en série littéraire, des programmes redondants, des pressions pour la mise en place de groupes de compétences, le renvoi total au local de l'évaluation orale en séries S, ES et technologiques, des effectifs de classes chargés, la multiplication des regroupements d'élèves de séries et de niveaux différents pour faire des économies d'échelle... Les enseignants de langues vivantes ont été particulièrement touchés par la dégradation des conditions de travail ces dernières années, la réforme accélérant le processus.

Relancer

la vie
lycéenne

POUR UN DÉVELOPPEMENT DES VOIES PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE

Pour le SNES, loin d'être un handicap au système éducatif, l'existence des trois voies est, au contraire, un atout. Les différences de finalité, de contenus, de pratiques font de cette diversité un formidable outil qui permet à de nombreux élèves et étudiants d'atteindre des niveaux de connaissances, de compétences et de qualifications reconnus.

La voie technologique est une spécialité française qui intéresse nos voisins européens. À titre d'illustration les « BTS à référentiels européens » construits en commun sont bien des diplômes technologiques ! Cette voie a joué un rôle décisif dans la dernière période pour alimenter les professions en qualifica-

tions nouvelles particulièrement utiles à leur développement, et comme ressort de la démocratisation du système éducatif. Fréquentée par les jeunes de toutes origines sociales, elle a servi d'ascenseur social à de nombreuses cohortes de lycéens et étudiants qui sont sortis entre bac + 2 et bac + 5 avec des parcours intéressants au sein des entreprises.

La voie professionnelle est celle de la promotion sociale pour nombre de familles. Dans ce sens, les attaques qu'elle a subies depuis des années (bac pro 3 ans, transferts vers l'apprentissage, généralisation des CCF, suppressions de sections et d'établissements) visent les classes populaires dont les enfants ont le plus de difficulté à réussir à l'école. La volonté

de construire des certifications en unique adéquation avec les gestes professionnels s'est cependant heurtée à l'opposition des enseignants, des jeunes, mais également des représentants des entreprises : une formation professionnelle n'a de sens qu'associée à un haut niveau culturel, qui permet en même temps d'accéder à une qualification reconnue.

Aujourd'hui, alors que le taux d'accès au baccalauréat stagne, alors que les formations scientifiques s'essouffent, une nouvelle ambition pour les voies technologique et professionnelle est nécessaire. Elle devrait se traduire par une volonté de développement qualitatif et quantitatif de ces voies. Les réformes mises en œuvre ces dernières années, même si elles ont été présentées comme tenant compte des évolutions techniques, étaient trop guidées par des impératifs budgétaires et financiers. Ces formations sont avant tout un investissement pour l'avenir, pour les jeunes, pour le développement économique et social. Elles devraient être appréhendées comme telles par les décideurs. ■

DE VRAIES PASSERELLES

La construction de passerelles entre les trois voies de formation et d'éducation – générale, technologique, et professionnelle – est une question majeure pour une nouvelle dynamique de démocratisation du lycée. Trois voies, en complémentarité, permettant à chaque jeune de construire son parcours de réussite, pour l'amener, à 18 ans, à une qualification reconnue permettant soit les poursuites d'études, soit l'insertion professionnelle, soit les deux, tel est l'enjeu du lycée de demain. Sa diversité devrait permettre de relever ce défi.

UN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE DÉSÉQUILIBRÉ

La réforme a pensé résoudre par de nouvelles structures la question de l'échec des lycéens en classe de Seconde, le taux élevé de redoublement (jusqu'à 20 % dans certains lycées au début des années 2000) étant interprété comme un problème d'orientation vers le cycle terminal.

La proposition de deux enseignements d'exploration en Seconde (voir page 13), au lieu d'un auparavant, et d'une spécialisation progressive de la Première vers la Terminale (voir page 14) aurait pu constituer une solution, si elle avait été accompagnée d'une réflexion sur les objectifs du lycée en tant que lieu de formation des jeunes et de préparation à la poursuite d'études.

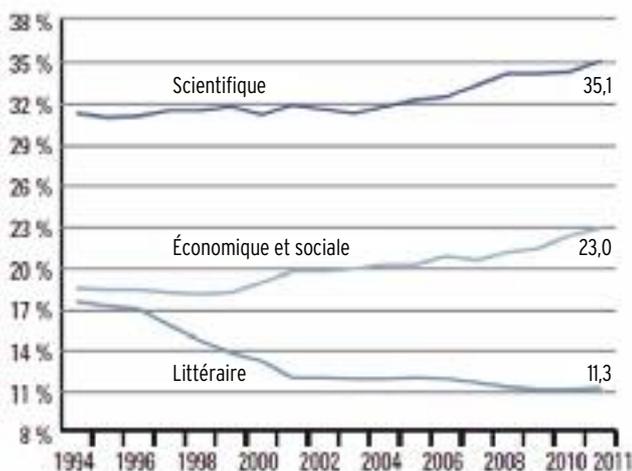
Au lieu de quoi les choix se sont appuyés sur une série de dogmes dont la pertinence pédagogique reste à démontrer :

- maintien voire diminution de l'horaire élève, alors que l'on sait bien que la lutte contre les inégalités sociales d'apprentissage passe par l'intégration du travail personnel dans les heures encadrées par les enseignants. Augmenter le temps de présence des élèves dans les lycées a du sens, s'il s'agit de diminuer le temps de travail à la maison ;
- diminution des horaires disciplinaires pour permettre la mise en place de l'accompagnement personnalisé (voir page 10), mais sans réflexion sur le contenu des programmes, que les inspections générales ont maintenus aussi ambitieux qu'auparavant alors que le temps pour les traiter avait diminué ;
- tronc commun de Première imposant une déconnexion entre les programmes des différentes disciplines au sein d'une même série, ce qui occasionne une perte de sens (le tronc commun ayant surtout pour enjeu la réduction des moyens) ;
- choix politique de ne plus imposer de mathématiques en série littéraire (L), de ne plus permettre d'approfondissement linguistique en série économique et sociale (ES), de supprimer l'histoire géographie en Terminale scientifique (S) et de diminuer sensiblement les horaires scientifiques en série S, renforçant son caractère généraliste. Cela ne pouvait qu'affaiblir l'identité de chacune des séries, ce dont on voit les conséquences en terme d'orientation (page 11). La série S, valeur refuge, renforce sa suprématie, la série ES est fragilisée dans ses contenus et ses structures, la série L continue de s'effriter.

Alors que sa mise en place s'achève, la réforme ne convainc ni les enseignants ni les élèves. ■

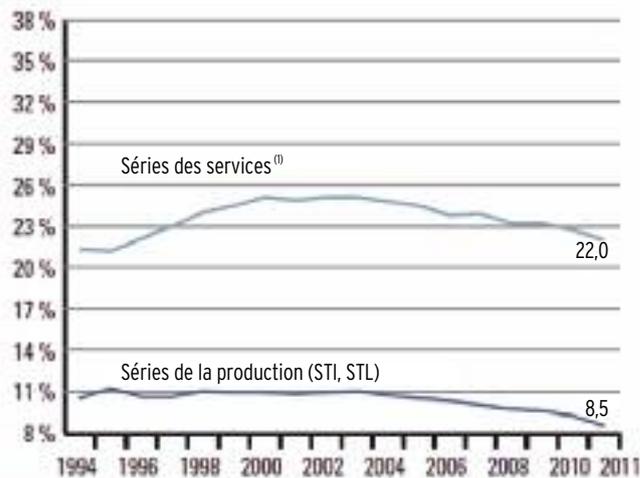
RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES SÉRIES DES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Séries générales



Lecture - En 2011, 11,3 % des élèves de Terminale GT sont inscrits en Terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.

Séries technologiques



(1) STT/STG, SMS/ST2S, TMD, Hôtellerie.

Source : MEN-DEPP, Repères et références statistiques, édition 2012

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ : QUI EST ENCORE DUPE ?

Les élèves bénéficient depuis la réforme de 2 heures d'accompagnement personnalisé (AP) par semaine. Cet accompagnement comprend « des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation »⁽¹⁾.

Les textes n'imposent pas de plafond d'effectif, la décision de travailler en petit groupe étant laissée aux lycées. Il y a donc un arbitrage local à faire (voir page 18) : plus l'AP se fait en petits groupes, moins il y a possibilité de dédoubler les autres heures de cours. Les rentrées 2010 et 2011 ont vu fleurir un foisonnement de dispositifs : élèves regroupés selon des critères variés (choisissant un AP à la carte, ou bien triés selon niveau ou compétence, etc.), contenus divers (travail sur des « compétences transversales », méthodologie, soutien, approfondissement, détente, « éducations à »)... Cette mise en place s'est le plus souvent appuyée sur des alignements d'heures, ce qui a complexifié jusqu'à l'absurde les emplois du temps des enseignants et des élèves. L'institution y a porté un regard attentif, qualifiant d'innovations des dispositifs souvent déjà en place dans les cours disciplinaires, mais dont elle ignorait l'existence. Les personnels n'ont pas été associés à la réflexion sur la définition de l'AP. Il n'a pas été dégagé d'heures de concertation ni de formation pour la mise en place sur le terrain, et seules quelques consignes et « bonnes pratiques » ont été données.

Avec le petit recul dont les uns et les autres commencent à disposer, il apparaît

que ces heures n'ont de sens que quand elles sont rattachées à un enseignement disciplinaire, avec un groupe d'élèves et un enseignant stables. Autrement, elles sont vécues comme un gâchis par les personnels, qui ont le sentiment de gaspiller des heures, et comme une tromperie par les élèves, qui en attendaient une aide personnelle.

Le SNES considère que l'accompagnement individuel des élèves se fait avant tout dans la classe, au fil des cours, pour autant que les conditions d'enseignement le permettent. C'est pourquoi il demande moins de 30 élèves dans les classes, et des dédoublés dans toutes les disciplines, cadrés nationalement. L'AP ne se justifie pas comme un moment « à part » : il faut rendre ces heures aux disciplines, sans alourdir les programmes mais pour permettre de travailler et d'étudier autrement. ■



L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ AU QUOTIDIEN

« Cette année j'interviens 1 heure par semaine pour de l'AP en Seconde. Les 24 élèves proviennent de 4 classes différentes. Certains ont besoin d'approfondissement. D'autres ont besoin de soutien. Début janvier l'effectif a été modifié. Pour des questions d'organisation du laboratoire, avec la rotation des TP, ils ne font pas les mêmes notions en cours avec leurs professeurs de sciences physiques. Pour répondre à leurs besoins, j'ai divisé la classe en 6 groupes distincts. Ils sont dans la même salle et travaillent chacun sur des exercices différents. Le temps de donner les exercices, je consacre environ 7 mn par groupe. Inutile de dire que si certains n'ont pas envie de travailler en autonomie, je suis dans l'incapacité de les y obliger, même si je n'ai aucun problème de discipline. Les élèves qui veulent bosser le peuvent, mais il faut tout de même être disponible pour compléter ou corriger leurs travaux. Pour ceux qui ont vraiment des difficultés ou qui ne veulent rien faire, il m'est très difficile d'être présente. Ce n'est pas satisfaisant. Le groupe est trop nombreux et trop hétérogène. »

Nathalie, professeur de sciences physiques (Aix-Marseille)

(1) BO spécial du 4 février 2010, circulaire n° 2010-013 du 29-01-2010.

ORIENTATION : PAS D'AMÉLIORATION !

L'objectif d'une « amélioration de l'orientation » (des choix plus nombreux, des parcours plus fluides, des séries rééquilibrées, un « accompagnement personnalisé ») était central dans la réforme du lycée (voir p. 6).

La question des choix individuels d'orientation survient à une période où peu de choses sont stabilisées pour les élèves : leurs centres d'intérêts ne sont pas toujours différenciés, l'évolution de leurs représentations est inachevée, et leur rapport à l'avenir est très dépendant de leurs premières expériences du lycée. Ceci nécessite un travail en complémentarité entre les Conseillers d'orientation psychologues (CO-Psy) et les équipes éducatives. Mais malheureusement, l'orientation est finalement surtout tributaire de l'offre de formation et des capacités d'accueil. Les dernières années ont vu se développer une volonté d'amalgame entre l'orientation scolaire et celle au service des adultes. Du fait du non-remplacement des départs en retraite, les CO-Psy sont devenus difficilement accessibles dans les lycées, et les autres personnels ont subi des pressions pour prendre le relais, au motif que la transmission d'information sur les filières et les métiers suffirait aux élèves.

Dans le même temps, la rationalisation des affectations en fin de Troisième, mais aussi de Seconde, ainsi que les suppressions de moyens dans les lycées ne garantissent plus l'accès aux formations souhaitées par les élèves. On constate par exemple un effondrement de la

série littéraire options arts, qui ne peut plus faire l'objet d'affectations particulières hors du lycée de secteur et donc ne recrute plus, alors que des élèves continuent de la demander. On a ainsi assoupli ce qui devait rester encadré, et rigidifié ce qu'il fallait laisser souple...

Enfin, des stages dits « passerelles » ou de « remise à niveau » de 20 heures permettent aux élèves d'accéder à la Première de leur choix, à la seule condition d'y assister... Dispositif démagogique à la mise en œuvre aléatoire.

Au final, se met en place une fausse orientation « au choix » censée répondre à la demande formulée depuis longtemps par les familles, mais sans que l'institution se donne les moyens de travailler ces choix avec les élèves, ni d'y répondre en terme d'offre. L'augmentation des effectifs en série scientifique en est la conséquence actuelle la plus visible. Elle résulte d'une méconnaissance des attendus des différentes séries, et place de nombreux élèves en grande difficulté. Elle démontre que faute d'avoir amélioré la situation dans les autres séries, notamment en termes d'horaires disciplinaires, de conditions et de poursuites d'études, la série S demeure pour les élèves celle qui permet le mieux de repousser les choix. ■

RAPPORT ANNEXÉ AU PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFOUNDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE, DÉCEMBRE 2012

« La réforme du lycée d'enseignement général et technologique, entrée en application en 2010, a atteint la classe terminale en 2012. Il est encore trop tôt pour en tirer un bilan assuré. Néanmoins plusieurs points de vigilance apparaissent qui doivent guider les mesures à prendre à partir de la rentrée 2014.

L'objectif de faire de la classe de seconde une véritable classe de détermination n'est pas atteint.

L'information des familles et des élèves dans les collèges n'est pas suffisante et l'orientation dans une série de première est fortement déterminée par le choix du lycée, notamment par son offre. La hiérarchie scolaire et sociale des séries générales et technologiques reste dominante : la plupart des élèves de collège qui peuvent choisir vont en seconde générale et technologique et, pour la moitié d'entre eux, dans la série S. »

Orientation

susciter
l'ambition

LA SECONDE : UNE OCCASION MANQUÉE

La fin du collège marque pour les élèves un premier palier d'orientation : voie professionnelle pour les uns, voies générale et technologique pour les autres, soit environ 60 % d'une classe d'âge (chiffres page 3). En fin de Seconde générale et technologique se situe le deuxième palier vers les différentes séries du cycle terminal. Cette classe constitue pour les élèves un double défi : il faut dans le même temps s'adapter au lycée et se préparer à choisir une série. La liaison Troisième-Seconde n'est pas toujours assurée à la hauteur de ce qu'elle devrait, faute de temps institutionnel, mais aussi parce que les flux entre les collèges et les lycées sont complexes. Par ailleurs, les lycéens et leurs familles ont la volonté d'accéder en Première à la série de leur choix. Voilà entre autre pourquoi la Seconde est une classe où le taux de redoublement est élevé (voir tableau ci-dessous).

De ce fait, les attentes sont fortes quant à une réforme permettant d'améliorer l'accueil, la réussite, et le travail sur l'orientation en Seconde (page 11).

Il s'agit de réfléchir à un équilibre délicat : assurer la transition du collège au lycée, poursuivre la formation des élèves dans les disciplines communes aux séries (français, histoire-géographie...), terminer la formation pour des disciplines qui ne sont pas travaillées dans toutes les séries, et permettre la découverte des champs nouveaux (économique et social, technologiques...) qui constituent les spécialités de certaines séries. Ces objectifs différents selon les disciplines nécessitent d'aborder au cas par cas la question des horaires, des programmes, des méthodes d'enseignement.

Le choix a été fait de maintenir l'horaire élève à 27 h 30, comprenant les deux heures d'accompagnement personnalisé (AP, page 10) et deux enseignements d'exploration de 1 h 30 (page 13). L'horaire des disciplines est maintenu ou diminué pour financer l'AP. Les programmes (page 16) ont été écrits dans un second temps et dans l'urgence.

Au final, ni les enseignants ni les élèves ne constatent d'amélioration de la scolarité en Seconde ; ils ressentent même une détérioration provoquée par la réforme et accentuée par les coupes budgétaires. La baisse du taux de redoublement est imputable aux nouvelles modalités d'orientation (page 11), mais se traduit par des difficultés dans le cycle terminal (page 14). ■



TAUX DE REDOUBLEMENT DE LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

TAUX DE REDOUBLEMENT 2007-2011 (EN %)					
	Jun 2007	Jun 2008	Jun 2009	Jun 2010	Jun 2011
Filles	18,20	16,89	16,42	15,19	10
Garçons	20,11	19,12	18,74	17,66	9
Total	19,07	17,91	17,47	16,33	9,4

Source : MEN

Commentaire : La génération qui a inauguré la réforme est passée en Première en juin 2011, inaugurant les nouvelles modalités de passage en Première (page 11). Il faudra suivre attentivement le devenir des taux de passage de Première en Terminale, et de réussite au baccalauréat.

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION : LE DÉSORDRE !

Les enseignements d'exploration (EE) sont censés élargir la vision des enseignements possibles, donner une ouverture sur les formations, et ainsi éclairer l'orientation : les élèves devraient pouvoir « mieux découvrir les spécificités des séries du cycle terminal, et faire leur choix en étant moins soumis aux représentations dominantes sur la hiérarchie des séries ». Les EE ne sont pas censés influencer l'orientation en fin de Seconde, même si la coloration des lycées est souvent telle que le choix d'un lycée en fin de Troisième constitue en soi une option sur le cycle terminal.

Les EE « pluridisciplinaires » (méthodes et pratiques scientifiques, littérature et société) abordent sous un angle nouveau des champs disciplinaires connus. Ils sont axés sur des méthodes et sur l'interdisciplinarité davantage que sur des contenus.

Les EE « disciplinaires » (technologiques industriels ou tertiaires, artistiques, sciences économiques et sociales) concernent des disciplines souvent nouvelles pour les élèves et sont bâtis sur des programmes.

La réflexion sur le sens des EE n'a pas été menée en amont. Il s'ensuit une certaine cacophonie.

Les enseignements pluridisciplinaires apparaissent comme l'espace d'expérimentation auquel les disciplines n'ont pas accès par ailleurs, à cause de la lourdeur des programmes et faute d'horaire suffisant.

Les EE disciplinaires posent d'importants problèmes. Les disciplines concernées ont perdu jusqu'à 50 % de leur horaire par rapport à ce qui se faisait auparavant, avec des programmes lourds, et ont vu leur statut affaibli, certains chefs d'établissement empiétant abusivement sur la liberté

pédagogique (« interdiction » de noter, non-prise en compte dans la moyenne...). Tout cela conduit à une perte de sens et à du désarroi tant pour les enseignants que pour les élèves. Le

problème est aigu pour les enseignements technologiques, où le temps manque pour l'installation et la compréhension des démarches spécifiques.

S'ajoutent à ce bilan diverses formes de déréglementation : annualisation (le regroupement d'un enseignement sur quelques semaines permettant d'en augmenter

l'horaire hebdomadaire), EE locaux (fusion entre SES et PFEG,

par exemple), disparition d'options au profit d'EE moins coûteux (assèchement de la série L-art par la fermeture des options artistiques de Seconde)...

Pour le SNES, il est nécessaire de remettre à plat les enseignements d'exploration et leur statut. ■

L'EXEMPLE DES SES

« 1 h 30 par semaine, cela veut dire qu'une semaine sur deux, je ne vois ma classe qu'une heure.

Impossible d'approfondir quoi que ce soit et de répondre aux questions que posent les élèves, lorsqu'elles dévient un peu du cours. Impossible aussi de travailler les méthodes.

À la rentrée, certains élèves avaient entendu dire que les enseignements d'exploration n'étaient pas de « vraies » matières et ne comptaient pas dans la moyenne, donc les mettre au travail a été une véritable gageure dans un premier temps.

Dans ces conditions, les effectifs de la série ES ont baissé de 25 % en 2 ans...

Horaires, statuts, conditions de travail : tout, dans les EE, semble fait pour empêcher les professeurs de bien enseigner leur discipline. »

Clarisse, professeur de SES dans l'académie de Créteil

Au moins 2 h

en petits
groupes

CYCLE TERMINAL : EN FINIR AVEC LE TRONC COMMUN !

Le cycle terminal des séries des voies générale et technologique prépare les élèves au baccalauréat et à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il est organisé en séries construites autour de champs disciplinaires (voie générale) ou technologiques (voie technologique). Le lycéen choisit sa dominante (scientifique, économique et sociale, littéraire, technologique industrielle, etc.), éventuellement des options (de manière obligatoire ou facultative), mais il n'a pas à construire lui-même son parcours. Ce principe permet de conjuguer les préférences des élèves avec la certitude d'un ensemble cohérent de savoirs et de compétences. Le SNES demande en outre une spécialisation progressive, qui signifierait que les horaires des disciplines au cœur des séries augmentent en Terminale, alors que les autres diminuent. La réforme a mis en place en Première un tronc commun (français, langues vivantes, EPS), élargi en séries L et ES à l'histoire géographie, aux sciences et aux mathématiques (obligatoires en ES et optionnelles en L). Censée faciliter les réorientations (d'une série, voire d'une voie à une autre), cette structure a surtout permis des regroupements massifs d'élèves et a constitué la principale source de suppression de postes dans les lycées. Par ailleurs ces regroupements d'élèves, suivant les mêmes programmes mais sans nécessairement préparer les mêmes épreuves du baccalauréat, sont une source infinie de complications pédagogiques pour les enseignants. Ils fabriquent aussi de la difficulté scolaire pour les élèves, les programmes transversaux étant déconnectés des autres enseignements de la série, ce qui en complique l'appropriation.

Des séries

diversifiées
et cohérentes

STMG (SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION) : S'APPUYER SUR LES TECHNOLOGIES PROPRES À L'ÉCO-GESTION

Il est clair que les dernières évolutions des contenus de la série STMG ont contribué à en faire une formation proche d'une série générale d'économie, droit et gestion. Cela pose le problème du positionnement de cette série par rapport à la série ES, mais surtout cela a entraîné des difficultés importantes pour les élèves dans l'appropriation de concepts de plus en plus théoriques. L'introduction du tronc commun de sciences de gestion, même s'il s'appuie sur une approche par thème, va dans ce sens. Les élèves sont perdus et les enseignants ne disposent plus des outils pédagogiques (la mise en activité) qui leur permettaient de faire passer les concepts par des démarches technologiques. Tout ceci avec des suppressions de sections et des effectifs par classe qui augmentent...

Il faudrait rendre son caractère technologique à cette série, permettre à nouveau les démarches de projets et d'activités, appuyer les contenus sur les technologies propres à la formation.

La spécialisation progressive de la Première à la Terminale a été brouillée par la mise en place de l'AP (page 10) aux dépens des horaires des disciplines qui sont le cœur des séries. Au final, la série scientifique est moins scientifique, la série économique et sociale perd des heures de sciences économiques et sociales, la série littéraire des heures de littérature. Par ailleurs, la nouvelle option de Terminale L, « droit et grands enjeux du monde contemporain », se met en place souvent aux dépens des options artistiques lourdes plus coûteuses, achevant de mettre la série L en difficulté.

Il y a donc urgence à reprendre la construction du cycle terminal. ■

EVALUATION DES ÉLÈVES ET BACCALAURÉAT : UNE RÉFLEXION S'IMPOSE

A lors que la question du baccalauréat fait l'objet de nombreux débats et rapports, celle de l'évaluation des lycéens au quotidien de la classe est curieusement très peu travaillée. Elle est pilotée de façon relativement informelle par les épreuves du baccalauréat, mais aussi par les inspections.

L'arrivée du livret personnel de compétences au collège (LPC) s'est aussi accompagnée d'une pression sur les enseignants pour mettre en place l'évaluation par compétences au lycée (particulièrement en Langues vivantes). Le livret scolaire des lycéens a été réformé dans ce sens, avec les mêmes travers que le LPC : accumulation disparate d'items, sans intérêt pédagogique. Les épreuves du baccalauréat ont fait les frais de la réforme, en particulier pour les nouvelles épreuves. La mise en place d'un oral de LV, intéressante *a priori*, se fait en contrôle local, sans cadrage national, ce qui impose aux enseignants une surcharge de travail inacceptable et rompt l'égalité de traitement des élèves devant l'examen. Les options nouvelles « Droit et grands enjeux du monde contemporain » et « Informatique et sciences du numérique » sont bâties sur un schéma similaire.

Les épreuves écrites ont, elles aussi, été modifiées, sans aucune concertation : elles font l'objet de simples notes de service, qui ne sont pas soumises à avis du Conseil supérieur de l'éducation.

Il circule beaucoup de positions caricaturales sur le bac, notamment qu'il n'évaluerait qu'une « restitution de connaissances ». Il suffit pourtant de se pencher sur quelques épreuves pour constater qu'il est de plus en plus fait appel à l'esprit de synthèse des élèves, ce qui place la barre bien plus haut que ne le ferait un simple contrôle des connaissances. Pour mémoire, le bac coûte par lycéen moins de 1 % de celui d'une année en lycée.

Le baccalauréat, premier grade universitaire, est garant de l'équité de traitement des lycéens sur le territoire. Il donne virtuellement accès à toutes les formations non sélectives de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi le SNES tient à des épreuves terminales et nationales. La part grandissante des épreuves locales (contrôle en cours de formation en voie professionnelle, etc.) pose problème, car ces évaluations sont sources de pression (à la réussite) sur les enseignants, et contreviennent au principe d'égalité républicaine pour les élèves : or à évaluation locale, diplôme à valeur locale. Il faut par ailleurs améliorer la procédure d'orientation post-bac (APB), qui repose en grande partie sur le contrôle continu. De façon générale, il n'est pas possible de se contenter d'un pilotage de l'évaluation des lycéens par des épreuves du baccalauréat modifiées au gré de leurs marottes par les Inspections générales. Une réflexion globale et transversale doit être menée, de façon à préparer au mieux les lycéens à la poursuite de leurs études. ■

COMMUNIQUÉ COMMUN FCPE-UNL-UNEF (SEPTEMBRE 2012)

La FCPE, l'UNEF et l'UNL souhaitent sortir de cet examen couperet [...]. Loin de refléter le niveau réel des élèves, il n'évalue qu'une restitution scolaire de connaissances à un moment donné et ignore totalement les compétences des élèves, notamment celles issues des piliers 6 et 7 du socle commun de connaissances et de compétences (sociales et civiques, autonomie et initiative). Nous souhaitons donc sortir de cet examen uniquement disciplinaire à la notation élitiste qui ne met en valeur qu'une partie de ce qu'est réellement l'élève. Une part plus grande doit donc être faite aux contrôles en cours de formation, ainsi qu'aux oraux.

UNE RÉFORME QUI N'A PAS PENSÉ SON CONTENU

« **U**ne loi c'est une méthode et un calendrier » : en commençant ainsi la présentation de son projet de loi au Conseil supérieur de l'éducation, Luc Chatel résumait, bien malgré lui, l'absence totale de réflexion pédagogique et sur les contenus dans sa réforme.

C'est ainsi que des disciplines ont disparu dans certaines séries au nom du rééquilibrage de ces dernières ou pour dégager des heures, mais sans réflexion sur l'ensemble que constituent alors les enseignements dans une série donnée. Dès lors, même si l'emballage pouvait paraître attrayant pour les parents et les lycéens, les difficultés n'ont cessé de s'accumuler. Dans la construction des programmes d'enseignement dans un premier temps, puis aujourd'hui dans leur mise en œuvre concrète.

DES CONTENUS SANS VISION GLOBALE

Les groupes d'experts ont travaillé sans lien entre eux, sur des commandes ministérielles jamais débattues et sans concevoir la progression sur l'ensemble de la scolarité au lycée. Des questions lourdes n'ont pas été posées, et restent donc sans réponse : à quoi servent les enseignements d'exploration ? Quelles sont leurs articulations avec les disciplines du collège et celles du cycle terminal ? Quelle évaluation nécessitent-ils ? Quels sont les objectifs des nouvelles spécialités de Terminale ?

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE : LA RÉFORME RETOQUÉE

Le SNES avait dénoncé depuis la mise en place de la réforme Chatel les conditions faites à l'enseignement de l'histoire géographie au lycée : tronc commun et programmes infaisables en Première, suppression en Terminale scientifique (TS)...

Vincent Peillon a sorti l'histoire-géographie du tronc commun de Première et rétabli la discipline en TS, mais sur un horaire de 2 heures et sans alléger l'emploi du temps des élèves par ailleurs. De plus, les programmes de Première et de Terminale S (prévus pour la rentrée 2014) restent un condensé du programme infaisable des séries ES et L, ils posent donc problème.

Au final, ce sont bien les contenus et finalités de l'enseignement de l'histoire-géographie au lycée qu'il faudra rediscuter pour de futurs programmes pensés et conçus avec les représentants des enseignants.

DES MISES EN ŒUVRE ERRATIQUES

« *Qu'importe* » se disait le ministère, « *les enseignants, (soigneusement écartés des discussions en amont), se débrouilleront bien, ce sera même l'occasion de leur faire changer leurs pratiques* ». Une telle méconnaissance des réalités et un tel mépris de la professionnalité des enseignants ont conduit à des situations de souffrance professionnelle devant le gâchis. Si ce gâchis a pris au fil des mois des formes diverses suivant les disciplines, il les a toutes touchées, dans leur contenus et/ou leurs pratiques pédagogiques, leurs conditions d'enseignement avec notamment l'absence de dédoublements dans les grilles horaires. Le désarroi

a aussi touché les lycéens, qui n'y ont pas trouvé leur compte.

Les épreuves du baccalauréat (anticipées, terminales, en CCF, au cours de la formation, organisées localement...) n'ont pas été épargnées par cette fuite en avant, des langues vivantes à l'histoire-géographie, en passant par les SES ou les épreuves expérimentales en sciences.

Plus grand-chose n'est aujourd'hui lisible, justifiable, cohérent.



▶▶▶ REPARTIR DU SENS DE CE QUI EST ENSEIGNÉ

L'urgence est aujourd'hui à la remise à plat de toute cette architecture, en partant de quelques principes qui pourraient faire consensus.

En premier lieu, la structuration disciplinaire du second degré, de la Sixième à la Terminale, est une richesse qu'il convient de réaffirmer, sous réserve qu'elle respecte quelques conditions :

- ▶ les disciplines ne peuvent se construire et vivre indépendamment les unes des autres et la recherche de la cohérence globale ne peut être laissée à l'élève seul ;
- ▶ les programmes doivent être pensés verticalement (sur l'ensemble d'un cycle par exemple) et horizontalement (rapport entre les disciplines, participation de chacune à la construction de la culture commune) ;
- ▶ chaque série doit permettre la construction d'une culture commune dans le prolongement du collège et l'insertion dans l'enseignement supérieur ou dans un métier.

Cela impose aussi que les contenus soient enseignés pour faire culture, non au sens d'une accumulation de savoirs ou de la seule transmission d'un patrimoine, mais au sens de l'acquisition d'un ensemble dynamique qui ouvre sur le monde, permet d'en appréhender la complexité tout en repérant les valeurs universelles et, surtout, d'en comprendre les évolutions. Ainsi, par

exemple, la question de l'entrée dans un monde profondément transformé par le numérique doit traverser toutes les disciplines scolaires parce qu'elle bouleverse les activités humaines et qu'elle ne peut se réduire à des compétences du type de celles développées dans les brevets ou certifications (B2I, C2I etc.).

Enfin, l'effort d'explicitation et de transparence dans la définition des contenus enseignés doit être plus important qu'aujourd'hui, mais sans déboucher sur des normes imposant des pratiques qui doivent rester du domaine de la liberté pédagogique des enseignants et de l'expression de leur professionnalité.

Le chantier est vaste, mais la recherche, dans la diversité de ses approches, est à même de fournir le matériau nécessaire pour avancer dans cette réflexion. Sans doute est-ce le défi le plus important que devra relever le Conseil supérieur des programmes.

Voir l'appel intersyndical sur les programmes :

<http://www.snes.edu/Programmes-scolaires-Appel-pour.html> ■



UNE « PETITE » RÉFORME DE LA VIE LYCÉENNE

Concernant la vie lycéenne, la réforme Chatel est avant tout une actualisation des textes en vigueur et un affichage de la volonté de valoriser l'engagement des lycéens. Le livret de compétences expérimental (« livret Hirsch ») dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie devait en être une concrétisation.

Cette réforme tente de renforcer les modalités d'élection et le rôle des Conseils de la Vie Lycéenne (circulaire n° 2010-129 du 24/08/2010 « responsabilité et engagement des lycéens »), censés être plus actifs dans la formation

et l'information sur les droits et libertés des lycéens. Consultés avant chaque conseil d'administration sur les questions de restauration et d'internat, l'accompagnement personnalisé, les stages passerelles, le soutien et l'aide aux élèves, les échanges linguistiques et culturels, l'information à l'orientation, il s'agit de leur donner plus de légitimité et de visibilité. La mise en place au pas de course et sans moyens de la réforme a pour conséquence des marges de manœuvre très limitées. L'obligation d'organiser les élections avec bureaux de vote, isolements

VIE LYCÉENNE ET ENGAGEMENT

Pour l'UNL et la FCPE, il faut repenser maintenant le temps et l'espace des lycéens : « le lycée doit devenir un espace de vie, un lieu d'émancipation où l'élève doit pouvoir rester au-delà de ses heures de cours, pour des activités non scolaires, y faire son travail personnel, participer à la vie associative... » (février 2013)

Interview de Victor Colombani, président de l'UNL en mai 2012 (L'US Mag du 26/05/2012)

« Comment favoriser l'engagement lycéen ? Beaucoup se joue au local, dans l'établissement. Pourquoi ne pas d'abord favoriser la visibilité des différents types d'engagement, par une meilleure information dans les lycées, [...] Or depuis dix ans, cela n'a été en rien une priorité pour les ministres successifs. Il s'agit donc de permettre l'engagement par le choix, et non par la récompense. S'engager est nécessaire, cela permet de dépasser les horizons scolaires, certes indispensables, cela permet finalement l'émancipation. »

et urnes, l'accent mis sur la formation et l'accompagnement des délégués, le soutien aux projets lycéens, les moyens fléchés (fonds lycéens), la systématisation des Maisons des lycéens nécessitent des ressources en accompagnement, notamment par les CPE, et entrent en concurrence avec les autres priorités et injonctions.

Pour le SNES, l'amélioration de la vie lycéenne est une attente forte mais le développement de l'engagement personnel et collectif des lycéens ne peut être le seul levier. En ce sens, la prise en compte de cet engagement dans l'évaluation du parcours lycéen telle qu'elle est envisagée dans le nouveau livret scolaire (page 15) est un leurre et une source d'inégalités.

L'aménagement des temps et des espaces scolaire et périscolaire, les lieux de travail, d'accueil, de détente, le dialogue et la place donnée aux lycéens doivent être favorisés autant dans les instances du lycée que dans le quotidien. L'école est peu exemplaire de la pratique démocratique. Mettre la formation citoyenne au cœur des pratiques institutionnelles et pédagogiques est encore à réinventer. ■

LA RÉFORME ET LE MÉTIER

La réforme du lycée est à l'origine d'une déstabilisation profonde du métier pour de nombreux enseignants. L'enjeu n'est pas de les « accompagner » dans cette déstabilisation, mais bien de rétablir un cadre clair et strict.

Elle a d'abord favorisé une déréglementation locale des services, qui se traduit par un non-respect croissant des statuts : tentatives de remise en cause de l'heure de première chaire (par des interprétations contestables des textes réglementaires et de leur application, par exemple, au tronc commun de Première), cours réguliers (AP) payés en HSE, annualisation de certains enseignements... Les enseignants ont souvent l'impression de ne plus être protégés par un cadre précis, et d'être à la merci des lubies de chefs d'établissement qui se pensent comme des « managers pédagogiques locaux ».

Mais il n'y a pas que les statuts : le sens même du travail est souvent brouillé. En multipliant les séances pendant lesquelles on fait « autre chose que son métier », voire « le métier des autres » (l'AP où l'enseignant doit se transformer en CO-Psy), en imposant sans tenir compte des contestations de nouveaux programmes qui parfois bouleversent les contenus (page 16), en allant jusqu'à des quasi-reconversions d'enseignants dans les disciplines technologiques (page 8), la réforme a provoqué un désarroi profond chez de nombreux enseignants, qui finissent par douter de ce qu'ils font, de leur identité professionnelle.

Le résultat est que le rapport au métier des personnels est de plus en plus souvent marqué par la souffrance. Nombreux sont ceux qui n'ont plus le temps ni les moyens de bien faire leur travail, voire en sont radicalement empêchés par les redéfinitions des tâches imposées par la réforme. La souffrance découle aussi des conflits de valeurs entraînés par certains nouveaux fonctionnements : devoir « se battre contre les autres » pour obtenir des dédoublements, devoir organiser localement des épreuves de bac tout en sachant que le contrôle local est une atteinte aux fondements du bac (cas des LV, page 7)... La réforme a parfois été présentée comme l'occasion de redéfinir le métier et les missions des enseignants. En réalité, on a réformé contre les enseignants, par la dérégulation tous azimuts. ■

LE TRAVAIL GRATUIT OBLIGATOIRE POUR CAUSE DE DÉDOUBLEMENT

Le rectorat de Lille inaugurerait en 2011 une nouvelle lecture des majorations de services pour heures à effectifs faibles (une heure de service supplémentaire, non rémunérée, à partir de 8 heures d'enseignement devant moins de 20 élèves). Alors qu'ils étaient jusque-là exclus du décompte, les « TP » et « TD » devaient désormais être comptés comme « heures devant des effectifs faibles »... au motif qu'ils n'existaient plus avec la réforme (sic). De nombreux collègues ont ainsi découvert le travail gratuit obligatoire pour cause de dédoublement... Malgré les interventions multiples du SNES, cette nouvelle « règle » a été maintenue et s'est diffusée à d'autres académies. Le nouveau ministre tergiverse de manière inacceptable : il faut en finir avec cette pratique vexatoire, qui méprise le travail des personnels.

DOTATION GLOBALISÉE, ÉCLATEMENT DU CADRE D'ENSEIGNEMENT ET CONCURRENCE

Avec la réforme disparaît la notion de dédoublement. Les lycées mettent en place désormais des « groupes à effectif réduit », dont le nombre d'élèves n'est pas fixé. Les grilles horaires nationales déterminent seulement les heures dues aux élèves. Une « dotation horaire globalisée » complémentaire (entre 6 heures en Terminale L ou ES et 10 h 30 en Seconde) permet théoriquement aux établissements de mettre en place le travail en groupes dans les disciplines et sur les horaires de leur choix. Ce dispositif, annoncé comme une avancée en termes d'autonomie, et devant permettre de la souplesse au service de la réussite des élèves, se révèle à l'usage une duperie. L'accompagnement personnalisé notamment, pour répondre aux attentes des lycéens et de leurs familles, nécessite des moyens permettant l'individualisation de l'enseignement. Or la possibilité de travailler en petit groupe implique des choix cornéliens entre AP et heures de cours. Il faut en effet répartir l'enveloppe globale dont dispose chaque classe, ce qui débouche sur une concurrence entre disciplines pour obtenir des conditions d'enseignement et d'étude décentes. Les collègues sont ainsi amenés à s'affronter pour obtenir les heures qu'ils jugent nécessaires à la réussite des élèves. Il se développe aussi un système de clientélisme, les chefs d'établissement utilisant parfois ces heures comme des « primes au mérite ». Au final, la gestion locale de la dotation globalisée a mené à une détérioration sans précédent de l'ambiance de travail dans les lycées. Dans les zones où les familles ont le choix des lycées, elle a aussi conduit à renforcer la concurrence entre les établissements, qui mettent leur offre en avant de façon à attirer les élèves.



LA DOTATION GLOBALISÉE CONDUIT À DE GRANDES DISPARITÉS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS

- « – 2,3 heures en moyenne pour des dédoublements en mathématiques, français, histoire géographie et EPS (avec un écart allant de 0 à 4 heures) ;
- 3 heures en moyenne pour des dédoublements en sciences expérimentales, de façon très homogène ;
- 2,2 heures en moyenne pour organiser des groupes réduits en langues vivantes (avec un écart allant de 0 à 4,8 heures) ;
- 1,5 heure en moyenne pour l'AP (avec un écart important, de 0 à 6 heures) ;
- 3,4 heures en moyenne pour des groupes réduits en enseignements d'exploration, pour des options ou les sections européennes (avec un écart important de 0,2 heure à 8 heures). »

Extrait du rapport 2012-13 : « Suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique », MEN

On peut enfin interroger le présupposé de ce dispositif : en quoi serait-il nécessaire de différencier localement les disciplines qui ont (ou pas) besoin de dédoublements, et l'ampleur de ces dédoublements ? Y a-t-il des disciplines où les apprentissages ne passent pas par une mise en activité des élèves, un « accompagnement » de leurs démarches pendant qu'ils travaillent ? Quelles sont ces « spécificités du public » auxquelles les établissements devraient « adapter » les horaires ? Le SNES demande le cadrage national des horaires des élèves et des enseignants : la notion de globalisation de la dotation doit disparaître. ■

L'AUTONOMIE : UNE GESTION LOCALE DE LA PÉNURIE ?

Avec les créations de postes amorcées à la rentrée 2012, la baisse constante et régulière des dotations horaires globales (DHG) des dernières années s'est ralentie dans certaines académies. Cependant toutes ne sont pas logées à la même enseigne. Singulière, la DHG d'un établissement l'est à plus d'un titre tant les enveloppes horaires varient d'un lycée à un autre. Chaque académie adopte des calculs différents pour procéder à la répartition des heures. Prévision à partir des effectifs et multiplication par les horaires officiels dans certains cas, calcul du nombre d'élèves par niveaux puis division par 35 (sous-entendu 35 élèves par classe) et enfin multiplication par les horaires officiels dans d'autres, attribution ou non d'un quota supplémentaire pour les options facultatives, pour les décharges de service... Chaque rectorat pratique ainsi de façon plus ou moins opaque une « tambouille » semant la confusion dans les établissements. Dans certaines académies, un coefficient multiplicateur confidentiel est utilisé qui permet d'attribuer des moyens supplémentaires pour les établissements les plus défavorisés.

La réforme du lycée s'est aussi accompagnée d'une réforme de la gouvernance des EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignements, soit les collèges et lycées). En cas de conflit entre le conseil d'administration (CA) et le chef d'établissement sur la répartition des moyens horaires entre les disciplines, c'est le chef d'établissement qui a le dernier mot et non plus le recteur. De même, si l'organisation de l'accompagnement personnalisé, des enseignements d'exploration, des groupes de compétences en langues vivantes, du tutorat et des stages doivent en principe faire l'objet d'une décision du CA, c'est dans les faits rarement le cas. L'autonomie de l'établissement est donc plutôt celle du chef d'établissement... parfois secondé de « son » conseil pédagogique. Par ces temps de pénurie, les choix de répartition des moyens, en particulier en ce qui concerne la dotation globalisée, ont pour conséquence des suppressions de postes. Il n'est pas acceptable que l'institution se défausse sur les établissements quant à la décision de supprimer un poste dans telle ou telle discipline. Il faut revenir à des moyens convenables et à des horaires nationaux. ■

CONTRATS D'OBJECTIFS

La contractualisation a gagné toute l'administration et l'État signe désormais des contrats avec lui-même. Fixés en 2005, les contrats d'objectifs, conclus entre les EPLE et les rectorats, se sont multipliés. Dérivés du monde de l'entreprise, ils visent à créer un management participatif, notamment autour du chef d'établissement entouré du conseil pédagogique. Il s'agit de remplir un certain nombre d'objectifs quantifiés par des indicateurs dont les vertus pédagogiques sont souvent bien minces. Mais tout n'est pas quantifiable et il n'est pas juste de rendre les établissements seuls comptables de réussites ou d'échecs.

PROPOSITIONS POUR UN LYCÉE DÉMOCRATIQUE

Le lycée doit trouver les moyens de scolariser et faire réussir l'ensemble d'une génération, participant ainsi à l'acquisition d'une culture commune. Il faut rompre avec la conception conservatrice remise au goût du jour depuis 2005 d'une séparation en deux temps de scolarisation : d'une part une scolarisation commune pour tous, structurée par un socle et, d'autre part, le lycée qu'il faudrait raccrocher à l'enseignement supérieur pour mener une partie seulement de la jeunesse à une formation au moins de niveau L3. La nécessité de cette rupture est justifiée par l'attente des familles en termes de formation initiale, les besoins du pays en termes de qualification des travailleurs, les défis que l'évolution culturelle, scientifique et technologique de la société pose à la formation initiale (voir aussi page 8).

Le lycée doit conserver sa structuration en voies et séries, qui permet de concevoir des formations cohérentes tout en prenant en compte la diversité de jeunes ayant déjà développé des appétences pour certains champs disciplinaires et commencé à construire leur projet personnel. La classe de Seconde doit être travaillée, de façon à devenir un palier d'orientation vers les séries technologiques et générales.

Il est nécessaire de revoir les équilibres disciplinaires au sein des séries générales et technologiques, qui ne sont plus suffisamment spécialisées, afin de lutter contre la hiérarchisation (l'absence de mathématiques obligatoires en série L constitue une lacune grave dans la formation des

RAPPORT ANNEXÉ AU PROJET DE LOI D'ORIENTATION POUR L'ÉCOLE

« Le lycée d'enseignement général et technologique, de même que le lycée professionnel, sont les premiers segments de l'espace – "Bac -3, Bac +3" – qui permettent d'articuler la transition entre l'enseignement secondaire et des études supérieures réussies. Il faut qu'ils intègrent les élèves issus du collège et qu'ils préparent les bacheliers à l'enseignement supérieur.

Le lycée doit assurer une continuité entre le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les licences universitaires, STS, IUT ou CPGE. »

élèves). Le SNES propose une spécialisation progressive de la Première à la Terminale, et que tous les enseignements de spécialité de Terminale soient proposés dès la Première, afin que les élèves puissent choisir leur spécialisation en toute connaissance de cause.

Il est tout aussi nécessaire de revoir les programmes, de travailler aux démarches pédagogiques possibles, ainsi qu'aux conditions matérielles d'enseignement et d'étude. L'horaire élève n'est pas un préalable, mais une conséquence de l'organisation des enseignements, des pratiques et des contenus. Toutes les disciplines doivent offrir des possibilités de travail en groupe définies nationalement. C'est en assurant ce type d'organisation du travail que l'on peut mieux travailler avec les élèves, donc expliciter ce qui est attendu d'eux (et répondre ainsi à ce qui est désigné, de manière floue, comme « demande d'accompagnement »). ■

VOIE TECHNOLOGIQUE : RÉFORME À REPRENDRE !

STMG : voir page 14.

STI/STL : recentrer les formations sur les champs économiques de production et du laboratoire

La réforme du lycée a complètement déstructuré les formations de sciences et technologies industrielles, les spécialités ne correspondent ni à des disciplines technologiques ni à des champs de métiers.

Pour leur redonner attractivité et cohérence en termes de formation, il est nécessaire de revoir au plus vite la structure de ces formations. Le SNES propose de les organiser autour de champs d'activités industrielles modernes et dynamiques. Les enseignants, gardant leur spécialité, interviendraient en équipe pour couvrir l'intégralité du champ d'activité en traitant dans chaque série l'ensemble du processus industriel : étude, conception, fabrication, commercialisation, maintenance, recyclage. Il ne s'agirait pas de donner des compétences professionnelles aux jeunes mais une culture technique de haut niveau sur le champ considéré afin de leur permettre de transférer leur savoir, connaissances, compétences vers d'autres champs lors de leurs poursuites d'études après le baccalauréat. Il s'agirait également de rendre la formation industrielle menant au baccalauréat conforme aux activités industrielles du pays pour les rendre attractives pour les jeunes.

ST2S : asseoir les contenus de formation sur les activités dans le domaine sanitaire et social liées à la connaissance des publics et à l'identification de leurs besoins sanitaires et sociaux.

Les deux dernières réformes de la série SMS ont largement négligé l'accroche aux pratiques professionnelles pour centrer l'enseignement sur la connaissance des dispositifs et des structures du domaine sanitaire et social, réponses générées par les politiques publiques. Cela a entraîné un développement de l'approche théorique au détriment de l'activité technologique, et des difficultés importantes pour les jeunes au niveau de l'appropriation des concepts et pour les enseignants en termes de démarches didactiques et pédagogiques. Pour la série ST2S, il faudrait revoir les contenus de formation à partir des activités technologiques du secteur sanitaire et social, partir des besoins des publics et considérer les structures et les dispositifs comme un environnement d'exercice de ces pratiques. Cela permettrait de redonner du sens à la formation et de motiver les jeunes qui s'y engagent. ■

La voie technologique, ce sont environ 450 000 jeunes jusqu'au bac et 250 000 étudiants préparant un BTS. 36 000 professeurs des différentes disciplines technologiques et de physique appliquée enseignent spécifiquement dans ces formations. Les bacheliers technologiques forment 23 % du total des bacheliers. 85 % d'entre eux poursuivent des études supérieures dont une moitié en Section de technicien supérieur (STS) (dont ils constituent 45 % de l'effectif), 10 % en IUT, 15 % dans des écoles paramédicales, sociales... Ils y réussissent à 80 %, et la moitié continue en licence professionnelle. On assiste à une nouvelle élévation de leur niveau de qualification. Les sortants de STS et d'IUT ont une bonne insertion professionnelle. Seuls les sortants de grandes écoles ont un taux de chômage plus faible.

POUR AGIR SUR MON MÉTIER

- défendre les droits individuels et collectifs des personnels de l'éducation ;
- revendiquer la revalorisation de nos métiers : salaires, qualifications, recrutement, conditions de travail ;
- peser sur la définition de nos missions et l'évolution du système éducatif ;
- promouvoir une vision exigeante de nos métiers : formation de haut niveau, liberté pédagogique, qualifications reconnues, compétences disciplinaires ;
- être appuyé pour intervenir dans mon établissement.

POUR PORTER UN PROJET GLOBAL D'ÉDUCATION

- réduire les inégalités sociales et culturelles ;
- construire une culture commune exigeante qui prenne en compte la diversité des élèves et permette à chacun et à chacune de se construire ;
- offrir une formation initiale ambitieuse et le développement d'une formation tout au long de la vie débouchant sur des qualifications et des diplômes.

JE ME SYNDIQUE AU SNES-FSU

LE SNES-FSU, PREMIER SYNDICAT DU SECOND DEGRÉ

- majoritaire dans les collèges et les lycées généraux et technologiques, qui recueille plus de 50 % des voix aux élections professionnelles ;
- intercatégoriel qui regroupe les enseignants, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les assistants d'éducation (AED), les conseillers d'orientation-psychologues (CO-Psy) et les directeurs de CIO ;
- membre fondateur de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), première organisation syndicale dans l'Éducation et incontournable dans la fonction publique d'État ;
- capable de créer un rapport de force par des mouvements majoritaires. Les modalités d'actions, les positions du SNES sont définies par le débat entre ses adhérents et la recherche de l'unité.

SE SYNDIQUER AU SNES-FSU, C'EST

- **connaître ses droits et les faire défendre** dans les commissions paritaires : mutations, inspections, notes administratives, conditions d'emploi et de travail ;
- **être conseillé et appuyé** efficacement dans ses démarches auprès de l'administration (inspection académique, rectorat, ministère, inspection pédagogique) ;
- **bénéficier d'informations sûres et complètes** sur tout ce qui concerne le système éducatif, nos métiers et nos carrières ;
- **construire l'avenir du système éducatif** : réfléchir aux contenus, aux pratiques d'enseignement, aux conditions de travail et d'études, notamment lors des stages organisés par le SNES, agir collectivement pour améliorer nos métiers, nos missions et peser sur leurs évolutions.

Le SNES ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. Se syndiquer c'est apporter sa contribution, dans l'intérêt de la profession. La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt dont le montant est égal à 66 % des sommes versées à ce titre au cours de l'année d'imposition.

Coupon à remettre au représentant du SNES de votre établissement ou à la section académique

Date de naissance _____ Sexe : masculin féminin

NOM _____ PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____ N° et voie _____

Lieu-dit - Boîte postale _____

Code postal _____ Localité _____

Nom de jeune fille _____ Téléphone _____

Établissement d'affectation : code _____ | _____ | _____ Catégorie _____ Discipline _____

Nom et adresse de l'établissement _____

Pour contacter le SNES national ou ses sections académiques : www.snes.edu